

Avranches, le 09 septembre 2026

M. Jackson ROCHER

Envoi par mail uniquement
dada+request-54453-0434c81a@madada.fr

N/réf : 2608PRADA

Objet : votre demande de communication de documents administratifs du 30 août 2026

Monsieur,

Vous avez sollicité auprès de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, en application des articles L 5211-46 du code général des collectivités territoriales et L 311-1 du code des relations entre le public et l'administration, la communication de documents administratifs relatifs à l'ensemble des éléments suivants :

- des relevés de compte et états d'achats détaillés associés aux cartes bancaires et carte d'achat
- des notes de frais et justificatifs de déplacements des élus et des agents pour les années 2025 et 2026.

Après examen de votre demande, je vous informe que les documents sollicités présentent un volume considérable, de nature à nécessiter des opérations de traitement importante et à mobiliser des moyens humains.

De sorte que la collectivité n'est pas en mesure d'y faire droit.

Je vous précise que, en application de l'article L. 342-1 du code des relations entre le public et l'administration, il vous est possible de saisir pour avis, dans un délai de deux mois à réception de la présente, la commission d'accès aux documents administratifs (CADA – TSA 50730 - 75334 PARIS CEDEX 07).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La présidente,
Catherine BRUNAUD-RHYN

